

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00662

Numéro SIREN : 800 339 087

Nom ou dénomination : 2DHOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 22040

ACTIF	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations	16 528		16 528	801 120	95
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	16 528		16 528	801 120	95
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	8 110		8 110	34 816	4
Autres créances (3)	213 817		213 817	1 751	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	935 278		935 278	2 030	
Charges constatées d'avance (3)				136	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 157 205		1 157 205	38 733	5
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 173 732		1 173 732	839 853	100

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an (brut)
 (3) Dont à plus d'un an (brut)

*Cartes Bulorne
 Denis Javel*

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	728 000	62	728 000	87
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écart de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		1		1
Réserve légale	524		438	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	9 956		8 314	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	337 437	29	1 728	
SITUATION NETTE	1 075 916	92	738 480	88
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 075 916	92	738 480	88
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	70 089	6	72 130	9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 441	2	2 320	
Dettes fiscales et sociales	404		12 715	2
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	6 882	1	14 208	2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	97 816	8	101 373	12
Écart de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 173 732	100	839 853	100

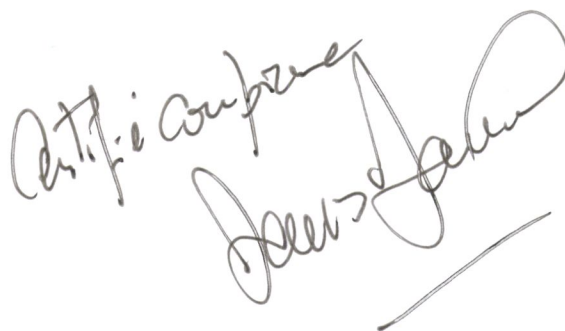
(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

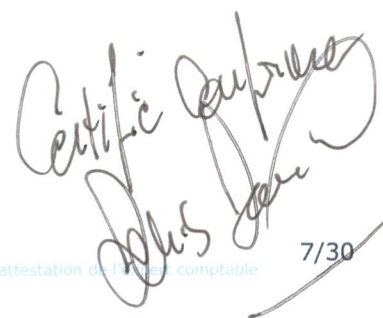
(3) Dont emprunts participatifs

97 816


 Artifici Compagnie

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	27 172	100	60 997	100	-33 824	-55
Montant net du chiffre d'affaires	27 172	100	60 997	100	-33 824	-55
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			194		-194	-100
Autres produits	7		10		-3	-33
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	27 179	100	61 200	100	-34 021	-56
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	47 710	176	23 490	39	24 220	103
Impôts, taxes et versements assimilés	1 150	4	1 791	3	-641	-36
Salaires et traitements	25 025	92	26 643	44	-1 618	-6
Charges sociales	7 403	27	7 153	12	250	3
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	30		89		-59	-67
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	81 319	299	59 167	97	22 151	37
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-54 139	-199	2 033	3	-56 173	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs


 Certifié conforme
 [Signature]
 [Signature]

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-54 139	-199	2 033	3	-56 173	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	1 364	5			1 364	
Sur opérations en capital	1 191 332				1 191 332	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 192 696				1 192 696	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	801 120				801 120	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	801 120				801 120	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	391 576				391 576	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices			305	1	-305	-100
TOTAL DES PRODUITS	1 219 875		61 200	100	1 158 675	
TOTAL DES CHARGES	882 439		59 472	98	822 966	
Bénéfice ou Perte	337 437		1 728	3	335 708	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Comptes certifiés conformes
Jules David

2DHOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 728 000 euros
Siège social : 65 Rue Promis
33100 BORDEAUX
800 339 087 RCS BORDEAUX

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 JUIN 2023**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter **le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 337 436,74 euros de la manière suivante :**

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice **337 436,74 euros**

AFFECTATION

A la réserve légale **16 871,84 euros**

Qui s'élève ainsi à **17 395,83 euros**

Le solde **320 564,90 euros**

A titre de dividendes aux associés **70 000,00 euros**

Soit 9,62 euros par part sociale

Solde **250 564,90 euros**

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 260 520,54 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le **19 juin 2023**.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **70 000 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

AD

Il a en outre été rappelé à l'associé unique que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'associé unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme

Monsieur Denis DANIEL
Gérant associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Daniel', with a large circular flourish at the end. Below the signature is a horizontal line.